

Bravo pour le travail d'équipe !

Synthèse des journées DFCI Défense des forêts contre l'incendie

*par Louis-Michel DUHEN **

Au mois de mars dernier, le Centre régional de la propriété forestière (C.R.P.F.) de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse a organisé, en partenariat avec la Délégation à la protection de la forêt méditerranéenne, trois journées sur le thème : «Pour une meilleure prévention contre les incendies de forêt».

J'en ai été tout particulièrement satisfait. En effet il s'agit là de la concrétisation, dans trois des départements côtiers de notre région, d'une idée forte, suggérée, il y a plus de 20 ans, par Alexandre Seigue, notre président fondateur, celle de réunir, avant l'été, au niveau du canton, voire du département *tous les acteurs de la prévention et de la lutte contre les incendies* : forestiers et pompiers bien sûr, mais aussi les populations rurales ou urbaines et leurs élus, afin que tous soient informés et se sentent concernés par ces problèmes.

Louis-Michel Duhen, ingénieur au C.R.P.F. et responsable de l'excell-

lent Flash Forêt, a rédigé une synthèse de ces journées et nous lui avons demandé de nous autoriser à la reproduire dans notre revue. Je l'en remercie vivement !

Guy Benoit de Coignac
Président de Forêt Méditerranéenne



Photo 1 : Les Journées ont été organisées dans 3 départements différents : Var, Alpes Maritimes et Bouches-du-Rhône, ici la réunion de Puyricard (13)

Photo Vincent Thomann

* Centre régional de la propriété forestière Provence-Alpes-Côte d'Azur CRPF - 7, impasse Ricard Digne - 13004 Marseille Tél. 04 91 62 22 30 - Fax 04 91 08 86 56

Avec l'appui financier de la Délégation à la Protection de la forêt méditerranéenne, trois journées ont été organisées, la même semaine, dans trois départements différents sur le thème de la Prévention des incendies de forêts. Elles ont donné lieu à de nombreux échanges d'idées qui nous amènent à en faire la synthèse suivante.

Objectif : informer et sensibiliser les propriétaires forestiers

L'objectif était de dresser le panorama le plus complet possible de la Défense des Forêts contre l'Incendie (DFCI) devant un public de propriétaires forestiers. Nous constatons régulièrement une incompréhension de personnes qui ne perçoivent souvent qu'un aspect de la politique de prévention. Il nous paraissait important de présenter et de faire comprendre la logique des divers dispositifs à des propriétaires forestiers dont la collaboration pourrait être un jour sollicitée, par exemple pour une autorisation de passage.

Un autre objectif était sous-jacent à ce premier. Nous voulions inciter les participants à être plus «acteurs» de la DFCI, sous diverses formes à préciser. C'est pourquoi, nous avons privilégié les témoignages de propriétaires forestiers qui ont déjà pris des initiatives dans ce sens.



Photo 2 : Les média ont été associés afin de donner plus de retentissement au message : «la prévention vous concerne».

Photo Vincent Thomann

Une participation soutenue

La participation fut satisfaisante puisque les effectifs se sont établis entre 50 et 80 personnes selon les réunions. Par contre, il semble que nous ayons attiré peu de propriétaires autres que ceux connus de nos techniciens. Les communes avaient délégué, à chaque fois, un ou plusieurs représentants. L'ambiance fut détendue et le débat n'a pas dérivé vers les aspects de la lutte contre l'incendie. La prévention a été présentée de manière globale par une dizaine de personnes dans chaque réunion. Il est à noter que les organismes ou les personnes sollicitées ont accepté d'intervenir sans hésitation.

Lors des débats, les interventions ont été plus orientées vers des récriminations ou des dysfonctionnements que sur des propositions concrètes impliquant les propriétaires forestiers comme acteurs de la prévention. Cela traduit encore certains malaises qu'il serait bon de dissiper progressivement (voir dernière partie).

Communication avec les média locaux

Nous avions prévu d'impliquer le plus possible la presse pour l'annonce de ces manifestations et la parution de reportages sur les réunions. Les journalistes ont été invités à des visites de terrain dans la matinée. La presse régionale a bien relayé l'événement (Le Provençal, La Marseillaise, Var-Matin et Nice Matin) ainsi que certaines radios locales et FR3 Nice. Par contre, la presse nationale et la presse hebdomadaire n'ont pas suivi. Sur ce thème,

il semble que leurs journalistes aient déjà leur réseau d'interlocuteurs privilégiés.

Les visites de terrain ont été l'occasion de rencontres sympathiques entre les journalistes et les propriétaires. Ces derniers ont été surpris et ravis de constater que leurs témoignages intéressaient la presse. Leur spontanéité et leur conviction ont plu aux journalistes qui ont rédigé des articles très personnalisés. Cette expérience montre qu'il ne faut pas craindre les contacts avec les média mais au contraire les provoquer.

Impression générale : des gens ont appris à travailler ensemble.

De ces trois journées, une idée forte s'est dégagée. «Des équipes d'organismes et de «cultures» différentes (forestiers, pompiers, ruraux,...) ont appris à travailler ensemble et à harmoniser leurs interventions pour être plus efficaces dans la DFCI.»

En période de risque

L'exemple le plus frappant est la mobilisation exemplaire pour occuper le terrain les jours à haut risque. Dans la plupart des départements des patrouilles effectuent un «îlotage» précis en fonction de missions bien définies. La plupart sont «armées» d'eau de manière à pouvoir intervenir sur un feu naissant, le temps que les secours arrivent. La coordination entre les patrouilles forestières et les pompiers se généralisent. En effet, ces derniers ont recours au pré-positionnement sur le terrain de leurs véhicules, les jours à haut risque, de plus en plus souvent. Ce dispositif est complété par les patrouilles des Comités communaux feux de forêt (CCFF) et par la surveillance de certains propriétaires chez eux.

Cette politique qui vise à la rapidité d'intervention a joué un rôle fondamental dans les bons résultats de ces dernières années. Pour bien le démontrer, lors de la réunion de Puyricard, le capitaine Grand a analysé le feu de Lambesc. Cet «échec» s'explique par la mise en œuvre différée d'un dispositif, pourtant déployé sur place, à la suite de la détection tardive d'un départ de feu dans une zone d'ombre du réseau de vigies. Cet exemple montrait «*a contrario*» que le dispositif de prévention était toujours perfectible et qu'il ne fallait jamais baisser les bras.

Dans le même ordre d'idée, M. Duché, ingénieur à l'O.N.F. des Alpes-Maritimes, a insisté sur l'importance d'optimiser les moyens actuels car l'effort financier de l'Etat et des Collectivités avait atteint son plafond. Il convient de «faire avec» et «du mieux possible».

Les interventions de bénévoles (C.C.F.F. ou propriétaires organisés en liaison avec leur C.C.F.F.) prennent toute leur importance pour conforter les dispositifs à la condition qu'ils restent dans leurs missions et suivent les dispositions prévues.

Hors période de risque

Mais cette bonne coordination entre les services est de plus en plus effective lors d'actions moins spectaculaires mais tout aussi utiles. La préparation de la DFCI, hors période sensible, implique un travail d'investissement et d'entretien des équipements de terrain et la mise au point de procédures diverses qui se font de plus en plus en concertation. Les études de Schéma départemental d'actions de prévention contre les incendies de forêts (SDAPCIF) ou de Plans intercommunaux de débroussaillement et d'aménagement forestier (PIDAF) ont contribué à ce travail collectif, comme l'a souligné M. Darrouzès, président de l'Association départementale des communes forestières des Bouches-du-Rhône. Au moment de l'étude des PIDAF, la consultation des propriétaires forestiers est généralement sous-traitée aux organismes de la forêt privée.

Les résultats satisfaisants constatés ces cinq dernières années trouvent une partie de leur explication dans cette bonne collaboration (des conditions climatiques moins défavorables étant l'autre partie de l'explication).

Des spécificités départementales

L'intérêt de ces réunions presque simultanées fut de constater quelques différences d'approche entre les départements. Nous avons pu relever dans chacun d'entre eux certains points forts.

Bouches -du-Rhône

Dans les Bouches-du-Rhône, l'équipement de terrain est très dense. La réflexion actuelle s'oriente vers une meilleure utilisation de cet équipement et sur son entretien. Mais, même en présence d'équipements performants, les équipes en place constatent que leur présence n'est pas suffisante. Pour une meilleure défense passive des peuplements, il est important, comme l'a souligné M. Grognou, ingénieur de l'O.N.F. des Bouches-du-Rhône, de pratiquer une gestion systématique des forêts en prévoyant les éclaircies, les récoltes et les régénération. Par contre, il convient de prendre en compte l'aspect DFCI dans toutes les démarches : «Une forêt gérée est une forêt protégée».

Alpes maritimes

Dans les Alpes-Maritimes, l'accent est mis sur une réflexion globale d'aménagement de l'espace à l'échelle d'une commune. M. Foucault de la D.D.A.F. et M. Varrone, maire d'Auribeau, ont travaillé avec tous les partenaires à l'étude d'un Plan de Prévention des Risques (P.P.R.). Le maire a apprécié qu'une étude rigoureuse du risque préalable justifie le zonage. Il a insisté aussi pour qu'une gestion des zones naturelles, aidée par la collectivité, soit prévue selon un plan de gestion puisqu'il s'agit de terrains privés. En dehors des zones dangereuses, la commune peut envisager son développement futur en prenant en compte tous les autres facteurs dans le cadre du P.O.S. (Plan d'occupation) où figureront les dispositions du P.P.R.. Mais, il semble que l'échelle communale soit trop restreinte pour être réellement efficace. D'autres P.P.R. sont en cours d'étude dans les communes voisines.

Var

Dans le Var, par contre, l'originalité tient à une démarche de prévention menée à l'échelle d'un massif. L'expérience sur le massif des Maures dure depuis une dizaine d'années et se perfectionne sans cesse. Grâce à une bonne entente entre les techniciens, des travaux cohérents ont été programmés conjointement par la structure de regroupement des communes (S.I.V.O.M. du Pays des Maures) et celle de regroupement des propriétaires (Association Syndicale Libre de gestion). Par exemple, 150 hectares contigus viennent d'être traités dans la plaine de La Môle. Cette entente a, depuis peu, été officialisée par la création d'une commission technique qui regroupe les responsables du S.I.V.O.M., de l'A.S.L. et du syndicat des propriétaires forestiers, pour prévoir à l'avance des opérations concertées. Une telle démarche constitue une innovation à l'échelle de la région.

Des rôles multiples pour le propriétaire forestier

Au travers des témoignages de divers propriétaires lors des réunions, il est apparu que le propriétaire forestier pouvait trouver sa place dans le dispositif de défense des forêts contre l'incendie à divers titres.

► être présent

Il peut s'intégrer au dispositif d'occupation de terrain soit en étant présent chez lui soit en s'associant aux comités communaux feux de forêt. M. Gluck, qui a un passé de plus de 25 ans de patrouille, reconnaît qu'il n'est plus souhaitable de patrouiller seul et qu'il est préférable de rejoindre le C.C.F.F local. Dans la Trévaresse, les propriétaires s'organisent eux-mêmes pour être présents chez eux ce qui ne les empêche pas d'être en relation très étroite avec les membres du C.C.F.F. pour coordonner leurs actions respectives. La généralisation du radiotéléphone permet, en de nombreux endroits, des contacts faciles qui ne viennent pas encombrer les canaux utilisés par les forestiers et les pompiers.

► faire des propositions

Les propriétaires peuvent aussi contribuer à une meilleure implantation des équipements de terrain, grâce à leur connaissance précise des lieux et à la mémoire qu'ils ont des événements antérieurs. Ils peuvent aussi faciliter le travail des patrouilles ou des forces de lutte de différentes manières. Souvent, leur seule revendication est d'être informé de ce qui est prévu et d'être considéré selon les règles de base de la politesse.

► être aménageur de l'espace

Mais, là où les propriétaires forestiers ont le plus grand rôle à jouer c'est dans l'aménagement de leur forêt et de leur espace en général. Nous pouvons en donner quelques exemples :

Sur les peuplements

- Bonne répartition des peuplements feuillus-résineux.
- Gestion dynamique des peuplements les faisant évoluer rapidement vers des formations à strate de feuillage élevée.

Il est souhaitable qu'ils puissent consulter les techniciens de la forêt privée dont le nombre est, à l'évidence, insuffisant.



Photo 3 : Mesdames de Vries et Pont ont réalisé une carte des propriétés privées de La Trévaresse sur laquelle figurent les numéros de téléphone. Ce qui est utile pour la surveillance et en cas de feu.

Photo Vincent Thomann

Sur l'équipement de la forêt

- Aménagement d'un bon réseau de desserte. *Dans le massif de la Trévaresse, les pompiers, invités par les propriétaires forestiers, ont donné leur avis sur le réseau actuel.*
- Installation de points d'eau. *Les propriétaires préfèrent les retenues d'eau aux citernes.*
- Entretien de zones débroussaillées avec des animaux. *Elevage ou présence simple d'animaux débroussailleurs du type chèvres naines, installation de centres équestres, etc.)*

Sur l'environnement de la forêt

Maintien de zones ouvertes séparant des massifs forestiers. *Dans le Var, le Conseil général, au travers du CDEA, favorise l'installation de coupures vertes (vigne, oliveraies, etc) par une aide financière de 20.000 F/ha, minimum de 50 ares.*

Cohérence des travaux avec les voisins. Réflexion au niveau d'une Association syndicale libre comme celle de la rénovation de la suberaie.

► Importance des Plans de Gestion

Tous ces aspects peuvent être traités globalement au moment de l'étude du Plan simple de gestion (P.S.G.) qui se révèle, en la matière, un outil précieux et évolutif. Ce qui est prévu par le propriétaire dans ce document qu'il dépose librement, peut être harmonisé avec les prévisions du Plan intercommunal de débroussaillement et d'aménagement forestier et, réciproquement, ce dernier peut tenir compte des opérations prévues au P.S.G..

► Intérêt d'être regroupés au niveau local ...

Une des leçons de ces réunions a été de montrer que les propriétaires ont intérêt à se regrouper pour être «acteurs» en commun de la prévention avec plus de poids. L'objectif est qu'ils se placent comme de véritables partenaires dans la mise en place de la politique de DFCI.

Il existe deux niveaux de regroupement. Tout d'abord, il est souhaitable de se regrouper à l'échelle de son voisinage immédiat. Pour cela, la démarche initiée par Mme de Vries et exposée à Puyricard devrait être généralisée (rencontre systématique des voisins, établissement d'une carte localisant les propriétés et indiquant les coordonnées téléphoniques, contacts avec les C.C.F.F. et les Centres de secours concernés,...). Seul, un propriétaire ne peut guère être efficace et sera toujours soupçonné de vouloir faire aboutir un intérêt particulier.



Photo 4 : Les contacts entre partenaires sont favorables à la prévention. De gauche à droite : M. Duhen du Centre régional de la propriété forestière, Mesdames de Vries et Pont de l'Association syndicale libre de la Trévaresse et M. Goupil du Comité communal feux de forêt de Rognes.

Photo Vincent Thomann

► ... et au niveau départemental

L'autre niveau de regroupement est celui du syndicat départemental qui représentera les propriétaires et fera connaître leurs points de vue dans les diverses instances concernées par la DFCI.

Des «pistes» de travail

S'il est évident que les propriétaires forestiers peuvent être plus «acteurs» de la prévention, il convient par contre de ne pas les décourager. Nous évoquerons ci-après les principaux sujets d'incompréhension.

Prendre les propriétaires en considération

Tout d'abord, il faudrait faire disparaître toutes les attitudes qui tendent à nier l'existence du propriétaire. De trop nombreux travaux sont effectués ou démarrés sans que les propriétaires aient été prévenus. Il s'agit de mesures de simple politesse qui, si elles étaient respectées plus souvent, amélioreraient de façon notable la collaboration des propriétaires. Au cours des réunions, l'importance des rapports humains est apparue de manière éclatante à tout niveau.



Photo 5 : Les propriétaires de la Trévaresse ont réalisés des badges ce qui évite toute ambiguïté lors des patrouilles estivales.

Photo Vincent Thomann

Contrôler la circulation sur les pistes et revoir leur réseau

Mais, le problème majeur demeure celui des pistes privées qui ont une «servitude» (!) DFCI. Crées pour la bonne cause (la DFCI) avec une clause restrictive d'emploi (la DFCI uniquement), les pistes se transforment en voie de pénétration dans les propriétés de personnes souvent indésirables car elles amènent des perturbations sonores, des destructions de végétaux, des dépôts d'ordures ou d'épaves. En voulant protéger, on ouvre la voie à des «porteurs» de risques car la réglementation réservant l'usage au strict aspect DFCI, est rarement respectée.

Avec le temps et les nouvelles stratégies, certaines pistes ne présentent plus d'intérêt DFCI. Il serait bon de prononcer réellement leur déclassement. Lors d'une implantation de piste, les réflexions doivent être menées globalement. Parfois, se cumulent sur une même propriété, des pistes desservant des lignes EDF, le gazoduc et les pistes DFCI !

Pour véritablement associer les propriétaires forestiers comme partenaires de la DFCI, il est important de trouver des solutions aux problèmes posés par les pistes. Des groupes de travail devraient s'attacher à les résoudre de façon pragmatique.

Points d'eau : vive les retenus collinaires

Il serait possible de multiplier les points d'eau sous forme de retenues collinaires dans de nombreuses propriétés. Alors que les citernes sont une atteinte au paysage et, de ce fait, sont plus ou moins bien supportées, les plans d'eau ont un intérêt DFCI indéniable (alimentation des hélicoptères bombardiers d'eau) et présentent, en plus, de nombreux autres avantages : esthétique, présence d'une faune, possibilité d'irrigation, valorisation par la pêche. M. Valentin, président du syndicat du Var, pense que de nombreux propriétaires forestiers seraient désireux de valoriser leur propriété en améliorant sa défense contre l'incendie en implantant des retenues collinaires. Il serait bon de revoir la doctrine en cette matière et préciser le cahier des charges qui serait imposé en contrepartie.

Favoriser les coupures

Certains propriétaires ont le souci d'installer des coupures vertes (zone de culture, de vergers, d'élevage, de loisirs, etc.) mais ne peuvent le faire là où les forêts ont été classées en Espaces Boisés Classés (EBC) puisqu' aucun défrichement n'est envisageable. Ce problème fut soulevé dans le Var par M. Alberti, propriétaire forestier et pompier !

Le classement en EBC se justifie sur des emplacements précis où il est important de conserver l'environnement boisé. Mais lors de l'étude des POS, il a été employé abusivement et de manière systématique figeant en espace boisé des superficies très étendues où figurent notamment des terrains anciennement cultivés. Lors des révisions des POS, il serait bon de redéfinir les zones EBC.

Réduire les autres sources de risque

Les propriétaires sont très soucieux des diverses causes d'incendie. Ils souhaitent que tout soit fait pour résorber les causes d'incendie maîtrisables : lignes EDF, décharges communales, débroussaillements autour des lotissements installés en lisière de forêt,...

Conclusion : inciter, se regrouper, se rencontrer

En résumé, il est souhaitable d'encourager les contacts des propriétaires forestiers avec les divers services qui œuvrent dans le domaine de la DFCI. Pour cela, il est bon que les propriétaires forestiers se regroupent préalablement dans des structures locales de manière à bénéficier de l'effet de groupe. Ils peuvent ainsi aller à la rencontre des C.C.F.F. et les Centres d'Incendie et de Secours. Au moment où l'accent a été mis sur l'importance d'intervenir dans les premières minutes des départs de feu, il y a beaucoup à attendre de ces contacts de terrain. La rapidité d'intervention est directement liée à une bonne coordination des «locaux».

Les propriétaires regroupés pourront aussi harmoniser leur rôle d'aménageur de l'espace pour une meilleure résistance passive de la forêt à l'incendie.

Enfin, regroupés à l'échelle du syndicat départemental, les propriétaires peuvent constituer une force de proposition déterminante.

Pour favoriser les initiatives et les regroupements, il semble intéressant de maintenir des réunions sur ce thème. Il ne sera pas nécessaire de mobiliser autant de personnalités pour présenter la globalité de la prévention mais préférable de montrer des réalisations de terrain et des manières de travailler ensemble.

L.-M.D.